

Règlement du Tournoi

du Jeu mobile Officiel Course de Pneus

Madagascar

Article 1- La société organisatrice

Orange, Société Anonyme au capital de 10 640 226 396 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 129 866, dont le siège social est situé au 78 rue Olivier de Serres - 75015 Paris ; domiciliée pour le jeu à la Direction Marketing et Communication Commerciale Orange Madagascar de La Tour, rue Ravoninahitriarivo Ankorondrano organise le Tournoi Jeu mobile Officiel Course de Pneus.

Article 2- Règlement général

En participant au tournoi, chaque joueur s'engage à respecter l'intégralité des termes du règlement. Le règlement peut être amené à être modifié à tout moment par l'organisateur afin d'assurer le bon fonctionnement du tournoi.

Par ailleurs, chaque joueur reconnaît et accepte que son inscription et sa participation à la compétition se fasse sous son entière responsabilité ou à défaut celle de son responsable légal.

Article 3- Les participants

Le Tournoi Jeu Mobile Officiel Course de Pneus (ci-après désigné le Jeu) est ouvert aux personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

O Résider à Madagascar

O Avoir 12 ans révolus. Chaque mineur devra obligatoirement être muni d'une autorisation parentale disponible sur la page du site internet www.mayesport.yt.

Ne peuvent participer au présent jeu le personnel de la société organisatrice Orange, le personnel des points de vente Orange, ainsi que le personnel de toute entité intervenant directement ou indirectement dans l'organisation du jeu.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du Règlement. En conséquence, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque Participant. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant ou toute triche, entraînera l'annulation de sa participation.

Article 4- Durée du tournoi

Le tournoi débutera le 06 octobre 2021 et se terminera le 26 novembre 2021 composé de plusieurs phases qualificatives.

Article 5- Structure du tournoi

Le tournoi sera composé de 3 phases :

- Phase 1 : du 06 octobre au 31 octobre : pré-sélection de 50 participants. Dès le 31 octobre à 23h59, les scores seront fermés. Les 50 joueurs ayant fait les meilleurs scores (donc du 1^{er} au 50^{ème}) seront sélectionnés pour la phase de sélection 2.
- Phase 2 : du 03 novembre au 23 novembre : phase de sélection, 8 participants sélectionnés sur les 50 précédents. Dès le 23 novembre à 23h59, les scores seront fermés. Les 8 joueurs ayant fait les meilleurs scores (donc du 1^{er} au 8^{ème}) seront sélectionnés pour la finale catégorie Madagascar.
- Phase 3 : le 26 novembre : finale catégorie Madagascar, 3 participants retenus.

Article 6- Droit à l'image

Le tournoi sera filmé et/ou enregistré par l'organisateur et/ou ses partenaires, ce que les joueurs reconnaissent et acceptent expressément. À cet égard et selon l'article 9 alinéa 1 du Code Civil, chaque joueur reconnaît qu'en s'inscrivant au tournoi, il cède à l'organisateur et aux partenaires le droit de reproduire, d'utiliser, de diffuser, et d'exploiter librement, dans le monde entier, sans limitation du nombre par tous procédés et sur tous supports, analogiques, numériques et/ou physique, présents et à venir et ceux à quelque fin que ce soit, son image, ses prestations filmées à l'occasion de tout match et plus généralement tous ses enregistrements, dans le cadre de toute communication relative à la compétition, interne ou externe, ainsi que plus généralement dans le cadre de toute exploitation commerciale de la compétition par l'organisateur et/ou ses partenaires.

Article 7-Les pseudos

Les pseudos des joueurs ne devront absolument pas comporter des caractères racistes, vulgaires, menaçant, offensant, obscènes, calomnieux, diffamatoires ou répréhensibles.

Article 8-Les inscriptions

Les qualifications seront totalement gratuites et l'inscription se fait en ligne sur www.mayesport.yt

Article 9-Déroulement du jeu

Le tournoi Jeu Mobile Officiel Course de Pneus se déroulera sous forme de sélection des meilleurs joueurs par rapport au classement.

Pour pouvoir jouer au jeu, le joueur doit télécharger l'application « jeu mobile officiel course de pneus » via son store : Apple Store, Play Store.

Une fois le jeu téléchargé, le joueur inscrit d'abord son pseudo qu'il devra garder pour toutes ses courses.

Le joueur doit après choisir le type de course qu'il souhaite :

- La course normale (relatif au tournoi)
- La course en sens inverse

Une fois le type de course choisi, le joueur doit choisir un avatar :

- Garçon (Pneu de scooter)
- Fille (Pneu de scooter)
- Homme (Pneu de voiture)
- Femme (Pneu de voiture)
- Mama (Pneu de voiture)

-Colosse (Pneu de camion)

Une fois le type de course et l'avatar choisi, le joueur rentre dans le jeu où il peut commencer sa course.

Sur son parcours, il trouvera des joueurs contrôlés par un ordinateur, des points bonus à cumuler et des obstacles à éviter pour ne pas perdre de point.

Le but du jeu est de finir la course en premier, avec le maximum de points.

Le joueur aura le choix, pour sa course, de choisir l'option des flèches directionnelles ou orientation du téléphone.

Article 10-Déroulement du tournoi

Pour pouvoir s'inscrire au tournoi, le joueur après avoir téléchargé le jeu, devra effectuer une course. A la fin de sa course, le joueur doit inscrire son pseudo et verra apparaître un bouton « Participer au tournoi ».

Après avoir cliqué sur « Participer au tournoi », le joueur sera redirigé sur le site www.mayesport.yt. Sur cette plateforme dédiée au tournoi Jeu Officiel Course de Pneus, le joueur pourra s'inscrire au tournoi en remplissant la fiche d'inscription.

Une fois son inscription validée, le joueur pourra participer au tournoi selon les dates données (voir article 5).

Tout participant qui quitterait la partie quel que soit le motif type réception d'un appel, perte de batterie ou autres ne pourra intégrer une autre course et sera classé dernier des courses restantes.

En cas d'égalité, une course spéciale sera organisée pour déterminer les gagnants.

Les phases de qualifications du tournoi jeu officiel Course de Pneus peuvent être modifiées en fonction du nombre d'inscrits.

Si les limites d'inscriptions sont dépassées, l'organisation se réserve le droit de refuser les derniers inscrits.

Article 11- Dotations

- 1^{er} place : 1 téléphone Itel A48 + T-shirt Orange
- 2^{ème} place : 1 téléphone Nola Fun + T-shirt Orange
- 3^{ème} place : 1 téléphone Sanza Touch + T-shirt Orange
- 4^{ème} place : 1 Be Connect 15Go + T-shirt Orange
- 5^{ème} place : 1 Be Connect 15Go + T-shirt Orange
- 6^{ème} place : 1 Be Connect 8Go + T-shirt Orange
- 7^{ème} place : 1 Be Connect 8Go + T-shirt Orange
- 8^{ème} place : 1 Be Connect 3Go + T-shirt Orange

Chaque mineur devra obligatoirement être accompagné de son représentant légal pour récupérer son lot.

Il est précisé que les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué ci-dessus, à l'exception de tout autre chose. Tous frais supplémentaires resteront à la charge du Gagnant.

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation et ne pourra être ni échangé, ni cédé, ni faire l'objet d'une contre-valeur sous quelque forme que ce soit. Les organisateurs pourront décider de remplacer les lots par des gains similaires de même valeur. Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions prises à cet égard par les organisateurs qui statueront de façon souveraine.

Tout gagnant n'acceptant pas les lots tels que décrits dans le règlement sera considéré comme refusant le lot. Sa dotation sera alors annulée sans possibilité pour ce gagnant d'obtenir un autre lot, ni de contester cette annulation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion du tournoi d'une part et de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné d'autre part.

Tout lot non réclamé par chaque Gagnant sera perdu pour celui-ci et demeurera acquis aux organisateurs, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée de ce fait. A toutes fins utiles, il est précisé que les organisateurs ne fourniront aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation des lots mis en jeu.

Les organisateurs n'endossent aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles le lot est éventuellement soumis ou à la sécurité du lot attribué. Il est précisé que les organisateurs ne fourniront aucune prestation ni garantie, les gains consistant en la remise des prix prévus ci-dessus.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

La participation au tournoi se fait sous l'entière responsabilité du participant.

Les organisateurs pourront annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au tournoi. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas

attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au tournoi sous sa propre et unique identité. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Article 12-Conduite générale

Les participants devront impérativement éviter tout comportement insultant ou langage offensant en toute circonstance.

Toute action qui déconcentre le joueur adverse est interdite, il en est de même pour toute action jugée anti fair-play.

Article 13- Propriété intellectuelle

Les joueurs reconnaissent que les textes, logos, images, photos, vidéos et audio accessibles dans le cadre de leur participation à la compétition sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de l'organisateur et/ou de ses partenaires selon la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle et que leur participation à la compétition ne leur confère aucun droit de propriété sur tout ou partie des éléments qui la composent.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant la compétition et les tournois, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite, à l'exception du règlement qui peut être imprimé à usage individuel et dans le cadre de la compétition.

Les joueurs s'engagent en outre à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Article 14- Responsabilité et cas de force majeure

Les organisateurs et ses partenaires ne sauraient être tenus responsables d'éventuels dysfonctionnements dans l'organisation ou la gestion de la compétition, notamment en cas d'annulation ou de report d'un ou plusieurs tournois dû à un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code Civil.

L'Organisateur pourra toujours en cas de force majeure cesser tout ou une partie de la compétition tel que défini par l'article 1218 du Code Civil, incluant notamment les risques d'incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion malveillante, dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du tournoi.